Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2275/96 DU CONSEIL

du 22 novembre 1996

instaurant des mesures spécifiques dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture

(JO L 308 du 29.11.1996, p. 7)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 2826/2000 du Conseil du 19 décembre 2000	L 328	2	23.12.2000

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1996R2275:20000101:FR:PDF